

CETA... LA BATAILLE CONTINUE !

Contre le traité de libre échange entre l'Europe et le Canada

Union
syndicale
Solidaires

Sous le prétexte d'une croissance potentielle, le CETA (traité de libre échange entre l'Europe et le Canada) organise la régression de toutes les normes sanitaires, sociales, et environnementales, met en péril les services publics, et organise la main-mise des multinationales sur toute activité... Après une vague d'harmonisation par le bas des « lois travail », ce traité et son jeu concurrentiel de libre « marché », risque d'accélérer encore la régression en terme de conditions de travail, de précarité et de salaires pour l'ensemble des travailleur-ses... Et de réduire à néant les services publics, faisant primer l'intérêt particulier des multinationales sur l'intérêt général. Il va également à l'opposé de nos revendications de transformation écologique et nuira à l'environnement et à la santé des populations. Solidaires combat ce traité aux côtés d'autres syndicats et d'organisations de la société civile au sein du collectif « Stop TAFTA ». Ce 4 pages revient sur les différents épisodes (avec rebondissements sur l'adoption) du CETA, et surtout sur le contenu de l'accord, ses enjeux et les mobilisations en cours pour y faire barrage.

LES ÉPISODES DU CETA...

Celui de la « résistance des Wallons... »

La « fronde » Wallone aura fait la une des journaux dans un feuilleton à suspens (signera, signera pas...), jusqu'à finalement la signature officielle du traité le 30 octobre dernier entre le gouvernement canadien représenté par Trudeau et la Commission européenne. Au final, la signature n'aura été retardée que d'une dizaine de jours... sans changement majeur sur le fond, malgré un « instrument interprétatif » (une déclaration « rassurante » annexée au Traité), mais en ayant permis médiatiquement au moins de donner une visibilité sur les enjeux.

Celui en cours du processus de ratification....

Il est double :

Une ratification par le Parlement européen

Un débat au Parlement plénier est prévu début février à Strasbourg, après une prise de position de la Commission emploi du Parlement et de la Commission environnement (avis), et de la Commission internationale du Parlement (vote indicatif) à la mi-janvier. La pression est donc désormais mise par les collectifs anti-CETA sur les parlementaires européens.

Une ratification de tous les parlements nationaux

La Commission européenne a admis la « mixité » du CETA, le fait qu'il touche à la fois aux compétences de l'UE et des Etats membres. Il devra donc être ratifié à la fois par l'UE et par les 38 parlements nationaux et régionaux. Mais la Commission européenne pourrait revenir sur la nécessité de cette ratification des parlements nationaux si la mixité d'un autre accord (entre l'UE et Singapour) était remise en cause (litige en cours) !

Celui à venir d'une probable application « provisoire » dès 2017 !!!

Pour « gagner du temps », il est d'usage d'appliquer provisoirement une partie des accords commerciaux après l'approbation du Parlement européen sans attendre celle des parlements nationaux. Ce qui ferait entrer en vigueur en France un CETA qui n'a pas encore été approuvé par le parlement français... Et pourtant, l'ensemble des 28 gouvernements européens ont consenti à cet abandon de démocratie cet été sous la pression du Canada. Les chapitres du CETA concernés par l'application provisoire (dès 2017) ne sont pas encore connus, mais le gros de l'accord devrait en faire partie.

Celui d'une mobilisation toujours d'actualité...

En septembre et octobre dernier, 300 000 personnes en Allemagne, 15 000 à Bruxelles et 6 000 personnes en France, ont manifesté contre l'adoption de ce traité. Solidaires a récemment interpellé la Commission emploi du Parlement et les parlementaires pour qu'ils se prononcent contre le CETA (ce que la commission a fait au final !) Solidaires a signé l'appel comme les « 455 groupes de la société civile européens et canadiens qui ont dit "non" au CETA ».

Le 21 janvier prochain, le collectif Stop Tafta appelle ainsi que d'autres collectifs et organisations à une journée européenne contre le CETA. Plusieurs actions décentralisées contre le CETA auront lieu partout en Europe !

Liste des évènements en France accessible sur : <https://www.collectifstoptafta.org/actu/article/journee-d-action-europeenne-le-21-janvier>



CETA QUELLE SAUCE QU'ON VA ÊTRE MANGÉ ?

Le CETA n'est qu'une duplication du fameux TAFTA traité de libre échange entre les Etats-Unis et l'Europe. Le processus de ratification du TAFTA est suspendu pour l'instant, mais gageons qu'il ne tardera pas à se réactiver, y compris sous la nouvelle mandature américaine. Voici le panorama non exhaustif de ce que nous réserve le CETA :

Emplois et salaires : un accord destructeur d'emplois... et pourvoyeur d'inégalités

Le bénéfice sur l'emploi de l'aveu même de la Commission européenne est très faible (0,018 % d'emplois créés sur une période de 6 à 10 ans). De plus, des études indépendantes aux Etats-Unis (Université de Tufts) prévoient même **des pertes d'emploi effectives s'élevant à 204 000 dans l'ensemble de l'Union, y compris 45 000 en France, 42 000 en Italie et 19 000 en Allemagne !** Une autre étude prévoit comme conséquence du traité des déplacements sectoriels importants, pouvant conduire à une augmentation du chômage à long terme... On est loin de l'eldorado économique avancé !!!

En outre, un avis voté par la Commission économique du parlement pointe une **régression pour les salaires et un accroissement des inégalités** : l'écart salarial entre les travailleurs qualifiés et les travailleurs non qualifiés se creuserait, une redistribution des richesses de 0,66 % pour l'UE se ferait en faveur des détenteurs de capitaux.

Une absence de protection des travailleurs-euses, CETA = moins disant social

Le chapitre 23 de l'accord CETA déborde de bonnes intentions quant au respect des normes de travail notamment celles de l'OIT (Organisation International du Travail). Mais curieusement, que ce soient des accords internationaux comme l'ALENA (entre le Canada, les Etats-Unis et le Mexique) qui a vu les « maquiladoras » ces zones de production et de non-droit pour les travailleurs-euses prospérer, ou d'autres accords moins connus (entre l'UE et la Colombie ou la Corée par exemple..), le point commun c'est la dégradation des droits des travailleur-euses et le moins disant social qui s'applique !

Agriculture, protection des consommateurs-trices ? D'abord le commerce... la qualité des produits, la sécurité alimentaire et la santé passent après !

Le CETA prévoit la suppression de plus de 98 % des droits de douanes canadiens et européens et l'UE s'engage à des quotas annuels d'importations énormes (par exemple 65 000 tonnes de viandes bovines et 75 000 tonnes de viande de porc d'ici 7



ans). Ceci menace la filière de production française (par une guerre des prix qui s'enclenchera forcément). Par ailleurs le Canada importera 17 700 tonnes de fromages, menaçant ainsi les fabricants de fromage artisanaux du Québec...

On est loin des principes d'une agriculture respectant des exigences de qualité et l'environnement. Ce ne sont pas les 24 appellations d'origine protégée françaises (sur 99 existantes) et les 7 indications géographiques protégées françaises (sur plus d'une centaine) qui inverseront véritablement cette logique du « produire toujours plus, à moindre coût ».

L'Article 5.2 du traité a pour objet **des objectifs très « parlants » :**

« **Protéger la vie ou la santé humaine, animale et végétale dès lors que cela facilite le commerce** et s'assurer que les mesures sanitaires et phytosanitaires prises par les parties ne créent pas de barrières injustifiées au commerce... »

Alors que la déclaration interprétative commune martèle que le traité n'aura pas pour effet d'affaiblir les normes et réglementations concernant la sécurité alimentaire, des produits, la santé, la protection des consommateurs, l'environnement ni le travail... Le traité lui-même contredit cette version là !

Quand on sait que le Canada est le 5^e producteur mondial d'OGM, que les lobbyistes de tout poil pourront participer à un processus de « coopération réglementaire » pour réduire les différences entre les pays en matière de réglementation (donc affaiblir les normes protectrices), il y a vraiment de quoi s'inquiéter !

Quant au principe de précaution... il passe à l'as, puisque le traité énonce qu'il faut qu'un risque soit prouvé scientifiquement sans le moindre doute, avant qu'un produit ne soit interdit !

Le CETA à l'opposé de la transition écologique et de la lutte contre le changement climatique !

Favoriser le libre échange, et l'activité économique sans prévoir de garde-fous contraignants pour protéger l'environnement (absents du traité), c'est simplement continuer aveuglément dans le productivisme pourtant à l'origine de la dégradation dramatique de notre environnement... Le CETA favorise des activités comme l'extractivisme, l'agro-business, les transports de marchandises et les pollutions qui s'ensuivent, et contredit de fait les engagements pris lors de l'Accord de Paris de 2015 pour engager le changement climatique !



Services publics... à la trappe !

Le CETA ouvre les services publics à la concurrence aux entreprises de droit canadien. Avec le CETA, la libéralisation prévue est basée sur le principe d'une « liste négative ». Pour être exclu de l'ouverture au secteur privé, ou pour pouvoir revenir en gestion publique, tout secteur ou sous-secteur doit être mentionné sur une liste d'exceptions.

A titre d'exemple, la France n'a formulé, comme seule réserve à l'ouverture des trois niveaux d'éducation, que la vérification des compétences des enseignants fournis par les entreprises d'éducation canadiennes s'installant en France !

Même si l'Instrument interprétatif conjoint énonce que l'accord ne pourra empêcher un État de remettre sous gestion publique un service privatisé, aucune garantie n'y est décrite. En cas de conflit entre une collectivité voulant remettre un service en gestion publique et l'entreprise privée ainsi écartée, c'est la jurisprudence de l'ICS (voir ci-dessous) qui tranchera : c'est l'instrument qui donnera le coup de grâce aux services publics et à l'intérêt général au profit des marchés privés et leurs multinationales !

Quand on offre une juridiction spéciale aux multinationales... contre les politiques d'intérêt général !

Le CETA a prévu une juridiction spéciale, une cour internationale (ICS) où les multinationales (appelées sobrement « les investisseurs » tout au long du traité) pourront contester les décisions des gouvernements qui contreviendraient à leurs intérêts.

Pour illustrer l'ampleur de ce que cela représente, il faut se reporter à une déclaration de la Commission européenne de fin octobre qui pense bon de préciser que : « le CETA assure la protection des investissements tout en affirmant le droit des gouvernements à réglementer dans l'intérêt public... »

Les expériences d'application d'autres traités de libre-échange contredisent cette déclaration de « bonne intention » qui marque bien la menace de blocage de toute politique publique que porte le CETA : par exemple en Allemagne, une compagnie d'électricité Vattenfall a obtenu 1,4 milliards d'euros après la condamnation de la ville de Hambourg qui avait imposé des normes environnementales à une centrale à charbon, avec par la suite une révision à la baisse des normes en question... Le Canada quant à lui a été condamné à verser 101 millions de dollars états-unis à la société minière Bilcon, parce qu'il avait rejeté le projet d'une importante carrière, après une étude d'impact qui montrait ses impacts négatifs sur l'environnement. On voit bien, et ce malgré les déclarations politiques de bonne intention incluses dans l'instrument interprétatif conjoint (issu de l'épisode Wallon), que **cette nouvelle Cour Internationale donne un pouvoir juridictionnel aux multinationales étrangères (les seules à pouvoir les saisir) qui fait peser une menace contre toute politique qui contreviendrait à leur intérêt privé, à leur profit (y compris potentiel)... tout ceci au détriment de la protection de l'environnement, de la santé, et de toute politique d'intérêt général.**

Le Parlement européen a rejeté la possibilité que la Cour européenne de justice se penche sur la légalité du « tribunal d'arbitrage privé » au regard des traités internationaux... et la Belgique n'a toujours pas officiellement actionné ce recours...

Le 21 janvier : journée européenne décentralisée contre le CETA. Le vote du CETA devrait avoir lieu entre le 13 et le 16 février à Strasbourg, une montée en bus de Paris est prévue. La bataille contre le CETA continue !!!

Plus d'informations sur le site du collectif stop Tafta : <http://www.collectifstopafta.org/>
Inscription pour la montée en bus à Strasbourg sur : <https://www.collectifstopafta.org/actu/article/mobilisation-stopceta-organisation-des-bus-pour-strasbourg>